



RÈGLEMENT DU JEU : « Le Fabuleux Noël de Cigaretteelec »

Article 1 - Définitions et organisation du jeu

La société GILE SAS - CIGARETTEELEC au capital de 10 000 Euros ayant son siège social au 57 MTE DE SAINT-MENET 13011 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 798 703 682 - organise un jeu (avec obligation d'achat) sur Internet, exclusivement via le site internet <https://www.cigaretteelec.fr/>.

La société GILE SAS est ci-après désignée « CIGARETTEELEC ».

Le participant au présent jeu, tel que défini à l'article 2 ci-dessous, est désigné ci-après le « Participant ».

Les gagnants du présent jeu sont désignés ci-après les « Gagnants ».

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités de participation au présent jeu, d'organiser son déroulement et les modalités d'utilisation / réception des lots.

Article 2 - Conditions de participation

Le présent jeu est réservé à toute personne physique, majeure, résidant en France (Corse et DOM-TOM inclus).

Sont exclus de toute participation au présent jeu les mineurs, les membres du personnel de la société CIGARETTEELEC ainsi que les membres de leur famille.

Le Participant doit, en tout état de cause, préalablement à la finalisation de sa participation au présent jeu, lire et accepter le présent règlement.

Par ailleurs, pour pouvoir participer au présent jeu, le Participant doit préalablement réaliser un achat sur le site de vente internet <https://www.cigaretteelec.fr/> pour un montant de plus

de 30€ TTC (afin de recevoir une carte à gratter) ou de plus de 100€ TTC (afin de recevoir deux cartes à gratter).

Les clients participants sur le site de vente internet doivent disposer d'une connexion à l'Internet et d'un compte client sur le site internet <https://www.cigaretteelec.fr/>.

En ce qui concerne l'achat sur le site de vente, cet achat est soumis aux conditions générales de vente en ligne en vigueur sur le site internet de CIGARETTEELEC.

Toute participation ne respectant les termes du présent règlement sera rejetée par CIGARETTEELEC.

Article 3 - Dates du jeu

Le présent jeu est organisé selon les dates suivantes :

- date de début du jeu-concours : 1 décembre 2021 à 9H00
- date de fin du jeu-concours : 25 décembre 2021 à 19H00

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de participation :

Pour pouvoir participer au présent jeu, le Participant doit préalablement réaliser un achat de plus de 30€ TTC (afin de recevoir une carte à gratter) ou de plus de 100€ TTC (afin de recevoir deux cartes à gratter) sur l'ensemble du catalogue CIGARETTEELEC à partir du 1 décembre 2021 à 9H00.

Les clients ayant réalisé ce pré-requis d'achat participeront automatiquement au présent jeu.

4.2) Conditions de participation sur le site de vente www.cigaretteelec.fr :

Pour pouvoir participer au présent jeu sur le site, le Participant devra impérativement :

A) Se rendre sur le site internet CIGARETTEELEC en cliquant sur l'adresse suivante :

<https://www.cigaretteelec.fr/>

B) Disposer d'un compte client sur le site internet <https://www.cigaretteelec.fr/>. A ce titre, il devra soit s'inscrire en créant un compte client en suivant les recommandations, soit se connecter à son compte en cliquant sur l'onglet connexion situé en haut à droite de la page d'accueil puis en entrant ses informations de contact.

C) Procéder à son achat de plus de 30€ TTC (afin de recevoir une carte à gratter) ou de plus de 100€ TTC (afin de recevoir deux cartes à gratter) sur le site internet

<https://www.cigaretteelec.fr/> en suivant les indications qui lui sont données sur le site

D) Participer au présent jeu en suivant les recommandations figurant sur le site internet

<https://www.cigaretteelec.fr/>

Article 5 - Garanties et responsabilité sur la validité des participations

CIGARETTEELEC se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier le présent jeu à tout moment, et en cas de force majeure et notamment en cas de virus informatique, bug, fraude, problème technique.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de CIGARETTEELEC puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du présent jeu sans que la responsabilité de CIGARETTEELEC puisse être engagée.

Ainsi, CIGARETTEELEC se réserve le droit de modérer à posteriori et de ne pas valider, voire exclure, toute participation erronée, incomplète ou ne respectant pas les termes du présent règlement.

Article 6 - Modalités du jeu et désignation du gain

Les Gagnants recevront un ou deux tickets à gratter déposés de façon aléatoire dans leur commande si elle répond aux modalités énoncées ci-dessus. Les tickets à gratter (5000 unités disponibles) sont 100% gagnants. Les Gagnants découvriront la nature de leur(s) gain(s) ainsi qu'un code promo associé à ce(s) lot(s) sous la pellicule grattable de leur(s) carte(s). Le jeu est limité à un seul envoi de carte à gratter par client durant la durée de l'opération et en tout état de cause, un ou deux gains maximum seront attribués par Gagnant et fonction du nombre de cartes gratter reçues.

Les codes promo associés à chaque lot (valide jusqu'au 09.12.2022) seront utilisables lors d'une prochaine commande sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/> pour bénéficier d'un bon d'achat ou recevoir l'un des différents lots physiques mis en jeu.

Article 7 - Gains

Au total, 7 gains différents tels que définis ci-après sont mis en jeu dans le cadre du présent jeu :

- Deux PS5 - Sony d'une valeur totale de 499€ TTC telles que présentées sur le site Sony France : <https://www.playstation.com/fr-fr/ps5/>
- Quatre Ipad d'une valeur totale de 389.99€ TTC tel que présentés sur le site Fnac France : <https://fnac.fr>
- Dix paires d'Air Pods 2 - Apple d'une valeur totale de 149€ TTC telles que présentées sur le site Fnac France : <https://fnac.fr>
- 30 bons d'achats d'une valeur de 50€ valables sur l'ensemble du catalogue sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/>
- 200 e-liquides 50ml de la marque Cigaretteelec d'une valeur de 13.90€ tel que présentés sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/>

- 200 bons d'achats d'une valeur de 10€ valables sur l'ensemble du catalogue sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/>
- 4554 bons d'achats d'une valeur de 5€ valables sur l'ensemble des produits de la marque Cigaretteelec sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/>

Le gain ainsi offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Il ne pourra ainsi en aucun cas faire l'objet d'une compensation en espèces. Il ne pourra pas être échangé à la demande d'un Gagnant.

Article 8 - Envoi des lots physiques

Pour les 4 différents lots physiques mis en jeu (Playstation 5, paire d'Air pods 2, I Pad, e-liquide 50ml Cigaretteelec), l'envoi au Gagnant est soumis à la réalisation d'une nouvelle commande sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/>. Si cette commande n'excède pas 30€ d'achat TTC, des frais de port seront applicables. Idem pour les gagnants résidant dans les DOM-TOM et les exports.

Article 9 - Responsabilité

CIGARETTEELEC :

- Se réserve la possibilité de modifier, de proroger, d'écourter ou d'annuler le présent jeu à tout moment et en cas de force majeure tel que définie par la loi ou la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion du Participant ou de l'utilisation du Gain par le Gagnant.
- Décline toute responsabilité dans l'hypothèse où les informations transmises par les Participants seraient incorrectes ou erronées.
- Dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du présent jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement, de dégradation quelconque ou de perte de courrier électronique ou postal.

En tout état de cause, CIGARETTEELEC ne saurait être tenue responsable des dommages, temporaires ou permanents, causés au système informatique du Participant, ni des pertes ou dommages éventuels qui seraient subis notamment suite à l'accès ou la navigation sur le site internet de CIGARETTEELEC. La transmission de données via Internet peut entraîner l'apparition d'erreurs et/ou le fait que le site internet ne soit pas toujours disponible. Par conséquent, CIGARETTEELEC ne saurait être déclarée responsable quant à la disponibilité et l'interruption du service en ligne.

Article 10 - Acceptation et consultation du présent règlement

La participation au présent jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent

règlement par le Participant.

Par ailleurs, le présent règlement peut être consulté pendant la durée du présent jeu sur le site <https://www.cigaretteelec.fr/> et est disponible sur simple demande auprès de CIGARETTEELEC. En cas de demande, le présent règlement sera adressé par email à la personne en faisant la demande.

Article 11 — Données personnelles

La participation au présent jeu entraîne la collecte et le traitement de données personnelles du Participant par CIGARETTEELEC.

CIGARETTEELEC procède à la collecte et au traitement des données personnelles des Participants conformément à la réglementation en vigueur applicable aux données personnelles et à la politique de confidentialité qu'elle a élaborée (ci-après « Politique de Confidentialité ») et qui est disponible sur le site internet <https://www.cigaretteelec.fr/>.

La Politique de Confidentialité complète le présent règlement, dont elle fait partie intégrante. Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

Article 12 — Droit applicable / Réclamations

Le présent règlement est soumis à la loi française. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : CIGARETTEELEC, 57 MTE DE SAINT-MENET 13011 MARSEILLE

Toute contestation devra être formulée au plus tard huit jours après la date de clôture du présent jeu, soit le 02/01/2022 (le cachet de la poste faisant foi).